



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4354

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon et le Sytral, assisté de Keolis dans le cadre de l'exposition "Claude, l'empereur au destin singulier"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4354 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS
DE LYON ET LE SYTRAL, ASSISTE DE KEOLIS DANS LE
CADRE DE L'EXPOSITION "CLAUDE, L'EMPEREUR AU
DESTIN SINGULIER" (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon consacre sa grande exposition de l'automne à l'empereur Claude. Il y a un peu plus de 2 000 ans, le 1er août 10 av. J.-C., naissait à Lyon Tiberius Claudius Drusus, fils de Drusus l'Aîné et d'Antonia la Jeune. En dépit de son appartenance à l'illustre famille impériale julio-claudienne, Claude n'aurait jamais dû régner sur le vaste empire romain. Le destin en a voulu autrement car, 51 ans plus tard, il fut proclamé empereur par la garde prétorienne après l'assassinat de Caligula, en 41 de notre ère. L'exposition a pour ambition de mettre en lumière la vie et le règne de cet homme au destin singulier. Depuis peu, les chercheurs et les historiens restituent la figure d'un homme cultivé, bon gestionnaire, promoteur de réformes administratives efficaces pour l'empire et soucieux de son peuple. Sa loi la plus fameuse est sans nul doute celle relative à l'admission des Gaulois au sénat romain, célèbre par le discours qu'il prononça, en 48 à Rome, gravé sur des plaques de bronze, dites Table claudienne.

D'alliances en stratégies politiques jusqu'aux grandes réalisations de son règne, c'est ce nouveau visage de l'empereur Claude que l'exposition présente à travers plus de 150 œuvres : statues, bas-reliefs, camées et monnaies, objets de la vie quotidienne, peinture d'histoire, etc. Des extraits de films, des restitutions 3D et des photographies de l'artiste Ferrante Ferranti complèteront le parcours, pour inviter le visiteur à la redécouverte d'un homme dont, de manière inattendue, le destin décida qu'il serait un grand empereur romain.

Afin d'associer son nom à celui du musée, le SYTRAL, assisté de KEOLIS, a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage, pour faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL.

Le SYTRAL, assisté de KEOLIS, a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la Ville de Lyon/musée des Beaux-Arts pour l'exposition *Claude, un empereur au destin singulier*, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SYTRAL, assisté de KEOLIS	<p>Une campagne d'affichettes crochets (10 000 exemplaires) en semaine 3 (du 18 au 24 janvier 2019)</p> <p>Valorisation : 5 000 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun) Information fournie par le parrain.</u></p>	<p>Fournir 75 cartons « Valable le jour de votre choix », valables pour deux personnes et pendant toute la durée de l'exposition, à destination du personnel du Sytral.</p> <p>Valorisation : 1 800 € (non assujetti à TVA)</p>
	<p>Une campagne d'affiches A4 sur le réseau bus (1145 exemplaires) du 26 janvier au 1^{er} février 2019</p> <p>Valorisation : 4 000 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun) Information fournie par le parrain.</u></p>	<p>Proposer deux visites commentées de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier » valables pour 25 personnes à destination des abonnés du réseau TCL et du personnel du SYTRAL en janvier ou en février 2019,</p> <p>Valorisation : 600 € (non assujetti à TVA)</p>
	<p>Espace numérique iTCL : un lien vers le site www.mba-lyon.fr depuis le site TCL.FR à la rubrique « Bon Plan » valorisant le tarif réduit pour les abonnés TCL, à partir du 1er décembre 2018 et ce, jusqu'à la fin de l'exposition, le 4 mars 2019.</p> <p>Valorisation : 1 000 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun). Information fournie par le parrain.</u></p>	<p>Délivrer un billet d'entrée au tarif réduit à l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier » sur présentation de la carte d'abonnement Técély (5 € de réduction dans la limite de 2 000 entrées)</p> <p>Valorisation : 10 000 € (non assujetti à TVA)</p>
	<p>Espace numérique iTCL : diffusion d'une photo de l'exposition, illustration sans texte, une date par mois à partir du 01/12/2018 et ce, jusqu'à la fin de l'exposition, le 4 mars 2019.</p> <p>Valorisation : 1 500 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions</u></p>	<p>Insérer le logo du Sytral sur les supports de communication de l'exposition Claude, un empereur au destin singulier et un lien vers le site du partenaire depuis le site du musée</p> <p>Valorisation : 8 333,33 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

	<p><u>de droit commun). Information fournie par le parrain.</u></p>	
	<p>Espace numérique iTCL : diffusion d'une photo de l'exposition, illustrée d'un texte valorisant le tarif réduit pour les abonnés TCL la semaine du 26 janvier au 2 février 2019</p> <p>Valorisation : 2 000 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun). Information fournie par le parrain.</u></p>	
	<p>Espace numérique iTCL : diffusion du teaser de l'exposition mis au format dans le programme iTCL « L'évènement » (métro et tram) pendant les semaines du 3 au 9 décembre 2018 et du 18 au 27 janvier 2019.</p> <p>Valorisation : 3 500 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun). Information fournie par le parrain.</u></p>	
	<p>Covering sur une face de l'ascenseur de la station de métro « Hôtel de Ville – Louis Pradel » du 3 au 16 décembre 2018 et sur l'arrêt de tramway « Rue de l'Université » du 3 au 16 décembre 2018.</p> <p>Valorisation : 5 200 € HT <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun). Information fournie par le parrain.</u></p>	

	TOTAL de l'apport du parrain : 22 200 € HT (<u>soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u>). <u>Information fournie par le parrain.</u>	TOTAL des contreparties offertes par le Ville de Lyon : 20 733.33 € HT dont 8 333,33 € HT soumis à un taux de TVA à 20% et 12 400 € non assujettis à la TVA.
--	---	---

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL, assisté de la société KEOLIS est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les recettes correspondantes, soit 20 733.33 € HT, dont 8 333,33 € HT soumis à un taux de TVA à 20% et 12 400 € non assujettis à la TVA, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2019, natures 7062 et 7088.
4. La dépense correspondante, soit 22 200 € HT, soumis à TVA dans les conditions de droit commun, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER